



Newsletter de l'AFC – n° 3/2017

Pensez à votre adhésion 2017

www.afc-asso.fr

N'hésitez pas à nous faire parvenir des informations dans le champ criminologique qui pourraient alimenter cette newsletter !

afcrim@gmail.com

Vous pouvez également visiter notre site pour des informations concernant l'AFC :

<http://www.afc-asso.fr/>

Et pour des informations plus générales :

<https://www.facebook.com/AFCCriminology>

Administrateurs de l'AFC sur Twitter (et bien d'autres) :

<https://twitter.com/DOMINGOBruno1>

<https://twitter.com/philippepottier>

<https://twitter.com/PascalDecarpes>

1

- **L'AFC organise son 38^e congrès le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2017 à Nanterre** avec pour titre : « Où en est la France avec la criminologie ? »

(programme en pièce-jointe)

Il reste des places, ne tardez pas à vous inscrire ! Et au plaisir de vous y rencontrer !

A lire dans cette newsletter :

- Editorial par Alain Blanc (VP de l'AFC) et Sophie Baron Laforêt (présidente de l'AFC)
- Hommage à Myriam EZRATTY (par Alain Blanc)
- Actualité de l'AFC
- Calendrier colloque, congrès, journée d'étude, séminaire
- Publications
- Divers criminologiques
- Compte-rendu de colloque par Sylvie Lemaire (VP de l'AFC)



2

(Tableau figurant au secrétariat de la première présidence de la cour d'appel de Douai. Il s'agit de la représentation d'un délibéré judiciaire entre la fin du XIXème siècle et le début du XXème)

❖ **Editorial de l'AFC**

Dans un mois se tiendra notre congrès à la Faculté de droit de Nanterre « Quelle place pour la criminologie en France aujourd'hui ? ». Depuis notre précédente newsletter en juin dernier, nous avons un nouveau président de la république, un nouveau gouvernement et une assemblée nationale nouvelle.

Ce renouvellement des responsables politiques incite à penser un renouveau de méthodes et peut-être des ancrages idéologiques. Le droit pénal et plus largement les questions en rapport avec la criminologie, restent en friche : la conférence de consensus sur la prévention de la récidive a été un moment fort de cette recherche de changements de pratiques appuyées sur des recherches, des analyses partagées permettant de fonder des politiques publiques. Une possibilité de s'appuyer sur de la criminologie appliquée. Force est de constater que les changements sont lents, à défaut de penser que certains sont impossibles sous cette forme. Nous en attendions beaucoup - trop ? Peut-être... il faudra y revenir au

congrès – Le doute instillé par la regrettable formule "expliquer, c'est déjà vouloir un peu excuser" - a sonné pour nous tous comme le signe d'une sorte de capitulation de l'intelligence. La campagne présidentielle d'Emmanuel Macron nous est apparue centrée sur quelques idées forces correspondant, s'agissant des politiques publiques qu'il entendait promouvoir : le souci de l'efficacité allié à celui de justice et le recours à l'intelligence plutôt qu'à la démagogie. S'il est trop tôt pour savoir si la tendance va s'inverser comme peut nous y inciter certains propos, il est temps de reprendre nos échanges de fond, l'interactivité que nous cherchons à promouvoir.

Le sentiment de justice est trop souvent très altéré.

Il faut se rendre à l'évidence : c'est à un mouvement de fond, au-delà des clivages politiques que nous assistons. Plusieurs trames de nos liens sociaux sont attaquées, interrogées, remaniées. Depuis les attentats du 11 septembre 2001, comme l'a démontré récemment Mireille Delmas-Marty, les équilibres entre les attentes de sécurité et la protection des libertés individuelles ne cessent de s'inverser aux dépens de ces dernières. C'est pour comprendre ce qui se joue dans cette mutation qui n'est pas propre à la France, et avec tous ceux qui sont convaincus que la criminologie peut aider à y voir clair, que nous pouvons tenter de sortir de la "résignation" que l'auteur de cet article décrit comme ce qui l'inquiète le plus, allant jusqu'à évoquer le péril du "despotisme doux", décrit par Tocqueville en 1840.

Mais il faut expliquer ce mouvement, en mesurer les tenants et les aboutissants qui sont complexes et, comme nous y incite la criminologie, faire appel pour cela à toutes les disciplines qui la constituent, y compris ici la sociologie politique, et la philosophie.

La question du terrorisme, de ses causes multiples et en particulier de celles de nature à comprendre le basculement de citoyens français dans des entreprises guerrières fomentées à l'étranger nous ont beaucoup occupés, dans ses aspects judiciaires, psychiatriques et pénitentiaires. Ce sujet n'a pas fini de nous mobiliser, même si rien jusqu'à présent ne permet de mesurer en quoi son approche est renouvelée par la nouvelle classe politique. Nous n'oublions pas, pourtant, que le président de la république a été un des premiers alors qu'il était ministre, à s'élever à l'époque contre le projet de déchéance de la nationalité.

Un autre remaniement de nos liens sociaux est cette parole libérée sur les liens sociaux qui mettent dans une autre place les récits, pas toujours plaintes, pour harcèlement sexuel. Le champ des violences à caractère sexiste avait été ouvert par les violences à caractère sexuel depuis plus de 20 ans. Le problème des abus sexuels, qui posent des questions philosophiques, juridiques, psychologiques, éthiques, politiques : il est question de lois nouvelles pour allonger le délai de prescription du viol, fixer un âge à partir duquel le consentement de la victime serait présumé ne pas pouvoir être donné, et d'une loi réprimant le harcèlement de rue. Quelle place aujourd'hui pour les acteurs du judiciaire ? Quelles prises en compte des récits s'ils ne vont pas « en justice » ? Comment imaginer les places de chacun après ces révélations ? Le respect dû aux personnes qui s'expriment, aux victimes et, « en même temps » imaginer un devenir aux victimes qui ne le resteront pas et aux auteurs ? Une vaste question des liens sociaux, de la proximité du voisin, de la dangerosité invisible, de la confiance du quotidien. Une confiance pas naïve, informée, ...supportée. La criminologie dans ce domaine est un support essentiel pour tous.

Venons-en à une autre actualité, et à des sujets plus "quotidiens" sur lesquels notre attention devra se porter dans les mois qui viennent :

- La surpopulation carcérale, dont les données de Pierre Victor Tournier semblent montrer une légère baisse qu'il faudrait pouvoir expliquer puis veiller à examiner si elle se poursuit. Mais l'appel de la Ministre au développement des alternatives à l'incarcération serait-il suffisant pour faire évoluer les pratiques judiciaires et l'opinion ?

- En revanche celle de la hausse des mineurs détenus interroge gravement, surtout lorsque la priorité annoncée est celle de la création de centres fermés.

- L'orientation générale du ministère de la Justice tendant à voir "désengorger" les juridictions pénales des contentieux considérés comme "chronophages" et pouvant être sortis de la compétence du juge pour voir celui-ci se consacrer à des domaines plus "importants" :

C'est le principe invoqué par le Président de la République durant sa campagne pour proposer à l'époque une dépenalisation de l'usage de cannabis : il semble qu'on s'achemine maintenant vers une amende délictuelle : nous avons fait valoir nos arguments à ce sujet dans une contribution auprès de la mission parlementaire ad hoc.

L'impératif de voir le juge se consacrer aux conflits d'une certaine importance et présentant un véritable enjeu en termes de libertés individuelles est judicieux, mais à condition que ne substitue pas à son intervention le risque de l'arbitraire de la police. Et que surtout les enjeux de santé publique, prioritaires à ce stade ne soient pas négligés.

4

Vaste chantier auquel il nous faudra rapidement travailler et aménager une réflexion ouverte. C'est aussi la place respective des institutions (police, justice, mais aussi associations militantes ou de soutien, du secteur psychiatrique etc... Et des disciplines qui doivent être réfléchies si on veut progresser sur ces questions. Nous le savons et nous sommes en mesure d'en faire état : au-delà de ce dont rendent compte les médias, les pratiques de tous les professionnels concernés ont évolué sur ces questions en termes d'écoute, d'attention, de prévention et de prise en charge des auteurs comme des victimes. Avec l'émancipation et la responsabilisation des personnes prises en charge comme axe de travail.

Cela fait plusieurs années que nous posons la question qui en est le thème : "A quoi sert la criminologie en France aujourd'hui ?" Peut-on nous le reprocher alors que nous avons le sentiment parfois d'être bien seuls à chercher à convaincre qu'une criminologie d'émancipation est indispensable dans nos institutions pénales, avec le soutien indispensable de la recherche et des universités.

❖ **Hommage à Myriam EZRATTY**



In memoriam (par Alain Blanc)

Myriam EZRATTY est décédée le dans sa maison des Baumettes le 7 septembre. Agée de 87 ans, elle était très malade depuis 6 ans et ne pouvait plus poursuivre son engagement au sein ou aux côtés des multiples organismes, commissions et associations qui œuvraient dans les domaines qui ont animé toute sa vie professionnelle dont je dirais qu'elle a été consacrée finalement à un seul sujet : instituer et rendre effectifs les droits des personnes dans tous les domaines qui lui tenaient à cœur. Celui de la Justice en général dans ses fonctions de magistrat à la chancellerie ou au cabinet de Simone Veil, puis celui des droits des mineurs quand elle a dirigé entre 1981 et 1983 l'ancienne direction de l'Education Surveillée devenue la Protection Judiciaire de la Jeunesse, et les droits des détenus durant les années où elle a dirigé l'Administration pénitentiaire entre 1983 et 1986, date de l'alternance.

Mais en évoquant "les droits des mineurs ou des détenus", je sens bien que je ne rends pas compte de la réalité de la mutation profonde qu'elle a su initiée dans ce domaine. Comme pour l'administration pénitentiaire elle y a engagé les réformes nécessaires pour que les mineurs délinquants soient pris en charge le plus possible dans des circuits de droit commun: poursuite de la fermeture des très grands internats agricoles ou professionnels et ouverture de petits foyers en ville, et inscription des mineurs délinquants dans les circuits d'insertion professionnelle mis en place à l'époque par Bertrand Schwartz. Et tout cela en même temps que l'adaptation de l'organisation administrative de cette direction du ministère à la décentralisation de l'action sociale avec la départementalisation de l'ensemble de ses services.

Pour le secteur que je connais le mieux, parce que j'y ai travaillé sous son autorité, celui de l'administration pénitentiaire, elle s'est consacrée sous la houlette de Robert Badinter, au développement de l'ensemble des droits des détenus dans les domaines de la vie quotidienne, de la santé (j'y reviendrai), de la formation, de la culture etc... Et tout cela dans le cadre de ce que nous appelions donc la politique de décloisonnement du nom de ce que plusieurs d'entre nous avons conceptualisé au sein de la COSYPE . Il s'agissait de prendre au pied de la lettre la célèbre formule du président Giscard d'Estaing en 1974 selon laquelle

"la prison devait être la privation de la liberté et rien d'autre" : il fallait que l'enseignement aux personnes détenues dépende du Ministère de l'Education Nationale, leur santé du Ministère concerné et des hôpitaux, et de même pour la culture (à laquelle elle attachait une grande importance) comme pour toutes les autres prestations correspondant à des droits qui ne relevaient ni de la justice judiciaire ni directement de l'administration pénitentiaire.

Mais en bouleversant ainsi complètement le fonctionnement des prisons, en les ouvrant "sur la cité" comme on a pu le dire à l'époque, ce sont aussi les conditions de travail et les missions des fonctionnaires qui subissaient une mutation profonde. D'ailleurs, on l'a oublié aujourd'hui, ces réformes des années 80 ont été initiées puis accomplies parallèlement à d'autres "petites révolutions" : les directeurs de prison ont été conduits à se loger "en ville", les surveillants n'ont plus été obligés de porter leur casquette, et le "droguet" - le costume pénal - avait été supprimé. Et je ne peux ici décrire tout ce qui a été fait pour combattre l'arbitraire et améliorer les conditions concrètes de traitement des détenus au quotidien : qui se souvient aujourd'hui de la suppression des QHS et des QPGS, de la diminution drastique de la durée maximale de placement en cellule disciplinaire, de la suppression de la censure, de l'arrivée dans les cellules des journaux et de la TV, de l'extension des droits de communication avec l'extérieur, de l'accès aux dossiers etc...

Pour entreprendre les réformes qu'elle a initiées, elle a, avec Jean Favard, son collègue chargé de la DAP au cabinet de Robert Badinter, réorganisé la direction de l'administration pénitentiaire pour l'adapter aux orientations nouvelles. Un exemple entre mille : avant même que la loi créant le travail d'intérêt général ne soit votée, elle a mobilisé des magistrats nouveaux (Nicole Maestracci, Vincent Delbos, Charlotte Trabut... que je cite car ils ont tous milité à l'AFC et pour certains sont restés des compagnons de route, mais il y en a d'autres) et créé au sein de sa direction une "section de la participation communautaire" chargée d'impulser cette nouvelle peine alternative, votée à l'unanimité de l'assemblée nationale en 1983 en mobilisant les collectivités territoriales, le secteur associatif et tous les ministères.

Venons-en à la réforme sans doute la plus emblématique de ces années-là, qui a débouché sur la loi du 19 février 1994 : celle instituant le principe selon lequel les soins à apporter aux personnes détenues le sont dorénavant par l'hôpital.

Un numéro de la revue Actualité De la Santé Publique de septembre 2003 rend compte de cette longue histoire, avec en fin de numéro, un article de votre serviteur sur cette histoire vue du côté de la Justice - chiffres à l'appui.

Notre présidente Sophie Baron-Laforêt, psychiatre des hôpitaux et intervenant en milieu pénitentiaire, me rappelait au sujet de Myriam Ezratty qu'elle a connue, que cette réforme avait été précédée et en quelque sorte anticipée par celle des soins psychiatrique avec les centre médico psychologiques mis en place avant les SMPR créés en 1986 , qui n'étaient pas rattachés à l'Administration Pénitentiaire. Contrairement aux médecins et infirmiers "somatiques", les psychiatres et infirmiers - et ils y tenaient - étaient alors nommés par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, avec aval de l'AP, bien sûr, comme c'est le cas pour ceux des UCSA aujourd'hui.

Tout cela est public, même si c'est mal connu.

Une dernière chose : quand elle a dû quitter la DAP au moment de l'alternance politique et a été en charge de la première présidence de la cour d'appel de Paris, elle a continué à suivre de très près tout ce qui concernait l'application des peines, plus sans doute que beaucoup de chefs de cour.

Rappelons-le enfin ici : lorsque PV Tournier a pris la présidence de l'AFC, presque tous les collègues qui avaient travaillé avec elle à la DAP et d'autres encore que ceux et celles que j'évoque plus haut, l'ont rejoint dans notre association. Et Myriam Ezratty aussi.

A ses obsèques, beaucoup de personnes qui ont, comme moi et d'autres qui étaient présents, n'ont pu se déplacer où n'ont pas eu connaissance de son décès. José, son mari, et sa famille

avaient choisi de donner la parole à chacun de ses sept petites enfants : c'était impressionnant de réaliser à quel point ce qu'ils disaient d'elle, de sa rigueur, de son obsession de la Justice, de ses engagements, de sa capacité à convaincre tout en écoutant attentivement et avec bienveillance puis à donner l'énergie pour agir correspondait à ce que nous qui avons travaillé avec elle et lui devons tant avaient vécu.

Il faudra absolument que l'on revienne sur ce qu'elle représentait et sur ce qu'elle a fait, car elle restera un repère et l'on n'a pas fini de mesurer ce que nous lui devons. (Alain Blanc)

- ✓ pour plus d'information :
www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=ad444647.pdf
- ✓ ainsi qu'un interview sur le site de P. Zoummeroff : <https://www.collection-privee.org/public/espace-video.php?invite=3&Submit=AFFICHER>

❖ **Actualité de l'AFC :**

- 28 septembre 2017, Audition sur le projet de réforme de la pénalisation de l'usage de stupéfiants, avec Alain BLANC, Vice-président AFC :
http://videos.assemblee-nationale.fr/video.4923087_59cca2cb59a4a.mi--usage-illicite-de-stupefiants-auditions-diverses-28-septembre-2017
- Compte-rendu vidéo de la conférence sur la radicalisation du 22 juin 2017, avec Sid ABDELLAOUI, Vice-président de l'AFC
<https://www.youtube.com/watch?v=-xWcOreLExs>
- Résumé du rapport de recherche co-dirigé par SID ABDELLAOUI, Patrick COLIN (administrateur de l'AFC) et Nicolas AMADIO sur la Justice Restaurative
http://www.gip-recherche-justice.fr/wp-content/uploads/2017/05/Rap_JR_FreinsLeviers_Synthese.pdf
- Intervention de Lucie Jovet, administratrice de l'AFC et responsable du PGT, radio Notre Dame du 3 juillet 2017
<https://radionotredame.net/emissions/decryptage/03-07-2017/>

7

❖ **Calendrier colloque, congrès, journée d'étude, séminaire**

- 7 & 8 novembre 2017, Rennes : Colloque «**Les salles de consommation de drogues à moindre risque. Regards croisés sur une expérimentation.**»

Un colloque pluridisciplinaire organisé par l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE), de l'Université de Rennes 1, sous la responsabilité scientifique de Laurent ROUSVOAL, Maître de conférences.

Faculté de Droit et Science politique de Rennes, Amphi 3, 02-23-23-37-53.

❖ Publications

ONDP - Analyse descriptive des vols à main armée à Paris et en petite couronne

https://inhesj.fr/sites/default/files/fichiers_site/ondrp/grand_angle/ga_44.pdf

Rapport sur la libération sous contrainte

<http://www.gip-recherche-justice.fr/wp-content/uploads/2017/10/RAPPORT-FINAL-RECHERCHE-LSC-EVANS.pdf?t=1&cn=ZmxleGlibGVfcmVjcw==&refsrc=email&iid=4bed5772f6d94a2e8e666c7f0433c907&uid=2589286910&nid=244+281088008>

Numéro d'octobre 2017 du journal Après-demain : « Les drogues : un débat interdit ? »

<http://www.fondation-seligmann.org/147>

Questions Pénales – publication régulière du CESDIP

<http://www.cesdip.fr/publications/questions-penales/>

❖ Divers criminologiques

Ouverture de poste – appel à candidature pour unE professeurE en criminologie à l'université de Montréal

Dossiers jusqu'au 7 novembre

<http://crim.umontreal.ca/accueil/>

Article sur l'ouvrage d'Olivier MILHAUD, ancien Lauréat du Prix Gabriel Tarde géré par l'AFC

http://plus.edito.lemonde.fr/idees/article/2017/07/13/le-geographe-et-la-prison_5160116_3232.html

Emission de France Culture « La grande table » du jeudi 31 août sur les libertés, l'état d'urgence ... avec Maître Sureau

<https://www.franceculture.fr/emissions/la-grande-table-2eme-partie/plaidoyer-pour-les-libertes-de-me-sureau>

Cours gratuit sur les addictions

<https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:UPSUD+42004+session02/about>

- ❖ **Compte rendu du colloque INHESJ** : « radicalités militantes et réponses publiques en Europe : interactions, dynamiques d'escalade et de désescalade », 19 et 20 octobre 2017, par Sylvie LEMAIRE, vice-présidente de l'AFC

« Ce colloque organisé par l'INHESJ (institut national des hautes études sur la sécurité et la justice) est inauguré par Hélène Cazaux Charles sa directrice. L'objet du colloque est d'interroger et de « reconsidérer les subjectivités et mondes intérieurs des acteurs de cette violence politique et sociale », d'examiner comment s'expriment les radicalités militantes sans se focaliser sur leurs causes. Celles-ci feraient l'objet d'un autre colloque. Un constat :

Les réponses en termes de politiques publiques sont assez en échec d'où des effets d'escalade mais aussi de désescalade quand il y a désengagement des acteurs.

Les réponses bâties empiriquement et pragmatiques sont-elles pertinentes ? Comment analyser ces échecs pour avancer ? Un tour d'horizon sera développé à propos des politiques Européennes de lutte contre la radicalisation. Regard évoqué du point de vue de l'administration pénitentiaire et du témoignage du directeur de la maison centrale de Clairvaux.

La deuxième journée fut consacrée aux interactions entre les radicalités et les réponses publiques : quelles reconnaissances pour les expressions politiques, religieuses et radicales dans l'espace Européen ? Plusieurs interventions et études sur la psychologie des foules ont été développées. J'ai particulièrement apprécié l'intervention de Nicolas Lebourg (chercheur associé au centre d'études politiques de l'Europe Latine). Il a évoqué la dissolution des mouvements extrémistes au cours de l'histoire et s'est interrogé sur son pouvoir de radicaliser ou non la société Française. Alain Bertho, professeur d'anthropologie, a développé son analyse sur les émeutes en lien avec la fin des mouvements révolutionnaires et Frédéric Baab (magistrat et membre national d'Eurojust pour la France) a conclu ce colloque.

Enfin une de mes remarques sur le programme en question, riche en comparatifs et recherches sur les radicalités, porte sur l'absence d'une évocation quelconque de la criminologie, aucune présence de criminologue ou psycho criminologue dans l'audience ou à la tribune. Il me semble que la question des radicalités militantes concerne la criminologie telle que nous la pensons à propos du phénomène criminel, de ses auteurs, de leurs victimes et de leur environnement géopolitique. Pourtant il serait bien intéressant de travailler en réseau avec L'INHESJ car les discours entendus et la qualité des interventions prouvent et soulignent leurs regards croisés et pluridisciplinaires sur des phénomènes liés au crime avec une confrontation de chercheurs, d'institutions et praticiens sur les thématiques abordées. Ainsi j'ai remercié Romain Sèze de nous avoir communiqué leur programme de colloque. Je lui ai fait parvenir celui de notre congrès hier ». (Sylvie Lemaire)